



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 Octobre 2023

Compte-Rendu

Présents	6	GUIBERTI Frédéric, VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, AHYI-SENA Emmanuelle, GADAT Sophie, FORTIER Sébastien, BERLIER Gilles
Pouvoir(s)	0	/
Absent(s)	4	ANTOINE Sarah, BALENO Alexandra, BONTRON Thibault, THIERY Mathilde

1- Décision Modificative N°2

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire expliquant le besoin de rectifier certains comptes du budget primitif,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Investissement

Dépenses
- 85 000 au chapitre 23
Article 231 - 85 000
+ 85 000 au chapitre 21
Article 2131 + 85 000

2- Mr Mme MOUCHET Loïc : proposition d'achat de 3 parcelles communales A 2102, A 2609, A 2611

Monsieur et Madame MOUCHET Loïc proposent dans leur courrier du 18.9.23 l'acquisition des 3 parcelles A 2102, A 2609, A 2611 adjacentes à leur terrain. Les trois parcelles se situent en zone N pour une superficie totale de 534 m². Le prix proposé serait de :

- Parcelle A 2102 : 40 € le m² pour 33 m² en zone Ucc (soit 1 320 €),
- Parcelle A 2102 (en zone N) : 2 € le m² pour 103 m² (soit 206 €),
- Parcelle A 2609 et 2611 (en zone N) : 1 € le m² pour 431 m² soit 431 €

Soit un total de 1 957 € pour l'ensemble des parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE par 6 voix contre et 1 voix pour (Frédéric GUIBERTI) la proposition tarifaire de Mr et Mme MOUCHET Loïc.

3- Entretien voirie secteur la Salle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipale qu'une intervention urgente est nécessaire pour maintenir en bon état la route de la Salle. Il propose de valider le devis d'Eiffage.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE Des travaux nécessaire sur la route de la Salle,

ACCEPTTE De confier ces travaux à la Société EIFFAGE pour un montant estimatif de 11 250 € HT
soit 13 500 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant

4- Demandes de subventions

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
ASSOCIATION LES CULOTTES COURTES	221.75 € x 24 enfants	5 322.11 €
MFR ST ANDRE LE GAZ 38	150 € x 1 enfant	150 €

Fin de séance : 21h15

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Frédéric GUIBERTI

Gilles BERLIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gilles Berlier', written over a horizontal line.